



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 10 décembre 2013 - N° 198/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 » (PhytoGC 2014)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : quinquennale

Demandeur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures en 2014 » (*PhytoGC 2014*).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *PhytoGC 2014* fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques complètes agricoles en grandes cultures de 2011, 2006, 2001, 1994.

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *PhytoGC 2014* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs, en centrant le questionnement sur les phytosanitaires. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur l'engagement à respecter un cahier des charges particulier, les précédents culturaux, la fertilisation, la lutte contre les ennemis des cultures, le rendement.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'unité de collecte est la parcelle (environ 21 000). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle. L'enquête porte sur 12 cultures : blé dur, blé tendre, orge, triticale, maïs fourrage, maïs grain, colza, tournesol, pois, betterave, pomme de terre, canne à sucre. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées en 2011 dans l'enquête « Pratiques culturales en grandes cultures et prairies » à l'exception des prairies pour lesquelles les traitements phytosanitaires sont quasi inexistantes.

La collecte de l'enquête aura lieu durant l'hiver 2014-2015, après les récoltes de 2014. Elle sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Elle est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur ordinateur (système CAPI). Le SSP et les services régionaux utiliseront les fichiers de déclaration PAC pour faire le lien entre la parcelle et l'exploitant. Des données provenant des fichiers PAC seront utilisées pour pré-remplir le questionnaire (SAU et surface de la culture pour l'exploitation).

L'enquête est prévue dans les principales régions productrices en France y compris les Dom concernés (Réunion et Guadeloupe pour la canne à sucre).

L'enquête sera réalisée par sondage pour chaque culture à enquêter, en reprenant l'échantillon des exploitants interrogés en 2011 lors de la dernière enquête « complète » portant sur la totalité des pratiques culturales. L'interrogation d'un même panel d'exploitants permettra en effet d'estimer la précision statistique attachée à l'estimation de l'évolution des pratiques. En 2011, l'enquête « complète » s'est déroulée sans difficultés majeures sur le terrain. Seules 1,8 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées en raison d'un refus de répondre.

Dès la fin 2015 et jusqu'à mi-2016, l'enquête *PhytoGC 2014* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « primeurs Agreste », dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste ou dans les « Données en ligne » de tableaux croisés par culture, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.